

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXI

BEAUCEVILLE—MAI 1915

No. V

PIERRE ALLEMAND

Voici un Allemand, mais comme c'est un Allemand qui vient de France il est le bienvenu parmi nous. D'ailleurs, nous croyons qu'il n'avait d'Allemand que le nom.

Il était originaire de Saint-Sauveur, évêché de La Rochelle, et était le fils de Claud Allemand et de Marie Maudet.

Il embrassa la carrière de marin et fit plusieurs voyages au Canada avant de s'y établir définitivement.

Dans l'automne de 1681, les nommés Chouart et Radisson, qui devaient jouer un certain rôle un peu plus tard, proposèrent à M. Charles Aubert de la Chesnaye, riche marchand de Québec, une expédition à la baie d'Hudson pour y faire la traite avec les Sauvages.

Les deux compères n'avaient pas d'argent. Ils mirent dans l'expédition leur expérience de la mer, leur énergie et leur audace à toute épreuve. M. de la Chesnaye s'engagea à fournir deux petits navires, les provisions et agrès nécessaires.

Les deux navires partirent de Percé le 11 juillet 1682. L'un des vaisseaux était commandé par Radisson et l'autre par Chouart.

Pierre Allemand fit partie de l'expédition de même que Jean-Baptiste Godefroy, interprète. Tous deux rendirent des services signalés.

L'expédition repartit de la baie d'Hudson le 27 juillet 1683, et arriva à Québec à la fin d'octobre. Le voyage avait été très fructueux. (1)

Dans l'été de 1684, les intéressés du commerce de la baie d'Hudson envoyaient deux barques pour hiverner dans la rivière de Bourbon ou port de Nelson, à la baie d'Hudson. L'intention des associés était

[1] N.-E. Dionne, CHOUART ET RADISSON, pp. 107 et seq.

de faire la traite avec les Sauvages. Cette expédition était sous le commandement de M. Claude de Bermen de la Martinière, conseiller au Conseil Souverain.

M. de la Martinière amena Pierre Allemand avec lui en qualité de pilote.

Le 13 novembre 1686, le marquis de Denonville rendait compte au ministre du voyage de M. de la Martinière à la baie d'Hudson.

“ Je vous dirai seulement, M. le sieur de la Martinière, à leur sujet (les intéressés du commerce de la baie du Nord), écrivait-il, que les deux barques qu'ils envoyèrent l'été passé (l'été de 1684) pour hiverner dans la rivière de Bourbon ou port de Nelson sont arrivées, peu de jours avant le départ de l'intendant pour l'Acadie, comme j'étais à Montréal.

“ Elles ont hiverné dans une petite rivière qui se décharge dans celle de Sainte-Thérèse tout vis-à-vis le poste que les Anglais occupent située dans une langue de terre qui est entre l'embouchure de la rivière de Sainte-Thérèse et celle de Bourbon.

“ Si le sieur de la Martinière qui commandait les deux barques avait été plus entreprenant avec ses hommes, il aurait pu enlever le poste de ces voleurs qui y ont plusieurs pièces de canon, mais il se contenta de songer à s'établir dans cette petite rivière, où il a passé l'hiver dernier. A la fin de mars, il alla prendre un poste trois lieues au-dessus du poste des Anglais, dans une île où il entra sur les glaces laquelle est au milieu de la rivière Sainte-Thérèse qui est justement l'endroit où le fripon de Radisson surprit Chouart, son neveu, et les autres Français qu'il tient avec lui avec tous les castors qu'ils avaient traité pour nos intéressés.

“ Dans cette île, le dit sieur de la Martinière fit son magasin qu'il traita aux Sauvages qui y vinrent après la fonte des glaces, et en quinze jours du mois de juin il fit pour dix mille écus de pelleteries. Les vivres leur manquant, le sieur de la Martinière fut obligé de quitter ces postes, et ne croyant pas y pouvoir laisser des hommes et marchandises en sûreté fit embarquer tout son monde et ses marchandises pour revenir. Sur la route nos deux barques en rencontrèrent une anglaise qu'ils prirent, et, quelques jours après, un vaisseau anglais, qui est celui qui porte Radisson, venant d'Angleterre, leur donna chasse et les contraignit de se sauver dans une baie où le vaisseau anglais ne les pouvant suivre mouilla devant elles et resta à l'ancre cinq jours durant ; après quoi il se retira et nos barques avec leur prise se voyant en liberté s'en vinrent ici.

Puis le marquis de Denonville parlait du pilote Allemand au ministre :

“ Le sieur de la Martinière avait avec lui un jeune homme de ce pays nommé Allemand qui lui servait de pilote duquel j'espère tirer une carte cet hiver selon les mémoires qu'il a pu prendre des Sauvages avec lesquels il a fait presque toute la traite. Si ces mémoires sont justes, vous verrez (verrez), Monseigneur, que la plus grande partie de nos pelleteries qui viennent du côté du Lac Supérieur et surtout du lac des Assinibois passeront aux Anglais par cette rivière de Sainte-Thérèse, si on les laisse tranquilles dans leurs établissements.

“ Il n'y a, Monseigneur, qu'un moyen pour remédier à cela qui est d'appuyer notre Compagnie qui n'est pas en état de faire la dépense de bâtiments propres pour soutenir les efforts de ceux des Anglais. Selon ce que j'apprends de cette rivière il faut des vaisseaux plats qui ne tirent pas plus de neuf pieds d'eau. Si Allemand n'avait pas été incommodé depuis son arrivée, j'aurais tâché de vous envoyer dès cette année la carte que je projette de lui faire faire cet hiver, que j'aurai l'honneur de vous envoyer à la première occasion.

“ Je prendrai la liberté, Monseigneur, de vous dire encore une fois que nous pourrions trouver ici des jeunes gens très propres à faire de bons pilotes, si vous vouliez bien avoir la bonté d'en entretenir quelques uns ici. Cela donnerait de l'émulation d'en faire d'autres dont un jour vous pourriez tirer du service. Celui-ci dont j'ai l'honneur de vous parler me paraît un fort bon sujet.” (1)

Le 6 novembre 1687, MM. de Denonville et Champigny écrivaient au ministre :

“ Nous vous envoyons un mémoire de Allemand qui s'offre de continuer la carte de la navigation du golfe et du fleuve que le sieur Des Hayes avait commencé. Il serait bien nécessaire, Monseigneur, que cet ouvrage se continuât ; il est assez joli garçon et entendu.” (2)

Le mémoire ou placet de Pierre Allemand se lisait comme suit :

“ Dit qu'il a une entière connaissance de toutes les côtes du Canada par les fréquentes navigations qu'il a faites il offre si on veut lui donner le commandement d'une corvette de 30 à 40 tonneaux et l'entretenir de lever les plans de tous les ports et anses des dits côtes, re-

(1) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(2) Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 9.

chercher les endroits propres tant pour établir des pesches que la traite avec les sauvages Esquimaux, de dresser des cartes justes de toutes les côtes.

“ D’enseigner la navigation à ceux du pays qui le voudront apprendre comme aussi les manœuvres, le canonnage et les constructions, en sorte que dans 2 ou 3 ans, la colonie se trouverait fournie de toutes sortes de gens propres à la navigation. Cela donnerait occasion aux marchands établis en Canada d’employer des vaisseaux aux pêches de la morue, des saumons, harangs et autres poissons sont en grand nombre sur les côtes. Cela donnerait encore lieu de faire la traite avec les Sauvages que les Français ne connaissent pas, et qui vendent les pelleteries aux Anglais et Hollandais, qui en tirent des profits considérables.”

Il n’appert pas que le placet de Pierre Allemand fit une grosse impression sur le ministre.

L’année suivante, en 1688, Pierre Allemand se rendait en France et présentait le mémoire suivant au ministre de Seignelay :

“ Monseigneur,

“ Pierre Allemand ayant acquis une entière connaissance de toutes les côtes du Canada par les fréquents voyages qu’il a faits tant allant et venant en France, à L’Acadie, et le long des côtes depuis Québec jusques dans la Baie d’Hudson, où il a commandé les vaisseaux de la compagnie de la dite Baie : à qui le Roi a accordé le commerce des pelleteries dans le dit pays représente très humblement à votre grandeur que le Canada étant entièrement dépourvu de pilotes et matelots, les côtes de Labrador, Terre-neuve et du Golfe St-Laurent étant si peu connues que dans l’année 1686, il s’est perdu trois navires, un dans le golfe, et deux dans le fleuve, il serait très nécessaire pour le pays et l’établissement du commerce que le Roi accordât un petit navire ou corvette de quarante à cinquante tonneaux, construit et entretenu dans le pays à peu de frais, en envoyant les agrès de France, et si votre grandeur, sur le rapport que lui a pu faire Monsgr de St-Valliez (sic) de sa conduite et capacité dans la navigation le jugeait capable de monter le dit navire, il lèverait des plans de tous les ports et havres des dites côtes, rechercherait les endroits propres tant pour établir des pêches ; que la traite avec les Sauvages Esquimaux, dresserait des cartes justes de toutes les côtes, enseignerait la navigation à ceux du pays qui la voudraient apprendre, qui seraient en assez bon nombre, apprendrait

les manœuvres, le cannonage et les constructions à ceux qui se présenteraient, tellement que dans deux ou trois ans le pays se trouverait fourni de toutes sortes de gens propres à la navigation ce qui ferait que les marchands établis dans la colonie auraient des vaisseaux qu'ils emploieraient aux pêches de morues, saumons, harengs, loups de mer, marsoins, baleines, et autres poissons, qui sont en grand nombre sur les côtes du pays, et à la traite avec les sauvages qu'on n'a encore point vus venir commercer avec nous, au contraire, traitant avec les Anglais ou Hollandais qui en tirent des profits considérables et qui s'établissent actuellement dans l'île de Terre-Neuve et sur les costes du Labrador.

“MM. de Denonville et Champigny et Mr de St Valliez savent la nécessité et le besoin qu'a le pays que le présent mémoire soit exécuté et tout le pays continuera avec un grand zèle ses prières pour l'accomplissement de vos glorieux desseins.” (1)

La démarche personnelle de Pierre Allemand n'eut pas plus de succès que la lettre du marquis de Denonville. Le puissant ministre de Seignelay avait bien d'autres chats à fouetter que d'écouter les demandes d'un simple pilote canadien.

Pierre Allemand décéda prématurément à Québec le 27 mai 1691.

Il avait épousé, à Québec, le 13 novembre 1685, Louise-Marguerite Douaire de Bondy, fille de Thomas Douaire de Bondy et de Marguerite de Chavigny. Une de ses filles devint la femme de Jean-Baptiste Charets, de la famille des Charets, de la Pointe-Lévy. Sa veuve se remaria, en 1693, à Nicolas Pineau. Pierre Allemand avait aussi un fils qui porta le même prénom que lui, mais ce Pierre Allemand ne semble pas avoir laissé de postérité.

P. G. R.

La “Bourse” de Montréal

En 1717, un arrêt du roi permettait aux marchands de Québec et de Montréal de s'assembler tous les jours en un lieu qu'ils choisiraient pour y traiter de leurs affaires, comme aussi de se nommer un syndic, c'est-à-dire un représentant auprès des autorités.

Nous avons peu de renseignements sur la *Bourse* de Québec. Nous connaissons sa fondation. Il y a guère plus.

Dans le *Canadian Antiquarian* de janvier 1915, M. E.-Z. Massicotte publie un document qui prouve que la *Bourse* de Montréal subsista sinon jusqu'à la Conquête du moins peu d'années avant.

[1] Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 10.

Une société Politique Secrète à Montréal

Le Club Saint-Jean Baptiste

Une des très rares sociétés politiques secrètes canadiennes-françaises qui aient existé à Montréal porta le nom de Club Saint-Jean-Baptiste.

Ostensiblement, c'était un cercle inoffensif où l'on pouvait jouer au billard, prendre une partie de cartes et déguster des liqueurs.

Le gardien du local, M. Patenaude logeait sous les combles, les salles d'amusement se trouvaient au rez-de-chaussée, et, dans le sous-sol, se tenaient les réunions secrètes.

Les parrains du club n'avaient pas fait grande dépense d'imagination pour le baptiser.

Ils l'avaient appelé Saint-Jean-Baptiste, tout simplement parce qu'il occupait une maison de la rue Saint-Jean-Baptiste.

La maison en question a une histoire assez longue que nous allons résumer en peu de mots.

Avant d'être habité par le club, l'édifice avait une réputation sinistre et un pamphlètaire que nous allons citer de nouveau au cours de cet article (1) écrivait avec emphase, à ce sujet : "Ce que c'était que cette maison... Je ne le dirais pas à une honnête femme... Les murs gardent encore quelques traces de ces jours de dégradations. Il y a trois ans, deux hommes s'y sont égorgés à coups de rasoir"...

Après avoir été abandonné par le club ce bâtiment devint usine et il semblait que l'oubli allait l'envelopper pour toujours lorsque la fantaisie d'un archéologue transforma cet ancien objet de réprobation populaire en un lieu de vénération historique.

En effet, peu après la publication du *Vieux Montréal* de Morin, un chercheur, bien intentionné du reste, s'apercevant que cette maison dont l'intérieur est remarquable, s'élevait sur le site de la concession accordée au tailleur Nicolas Hubert-Lacroix, en 1655, décréta aussitôt que ce bâtiment datait du 17^e siècle, que c'était la plus ancienne construction de Montréal... et tout le monde le crut, sans autres preuves.

[1] Mousseau, Contre-Poison, La Confédération, c'est le Salut du Bas-Canada 1867.

Aujourd'hui, des architectes et des archéologues sérieux prétendent que l'extérieur de cette maison date au plus du 18e siècle ; que ses sculptures intérieures sont, pour une bonne partie, de style colonial, conséquemment du régime anglais, et peut-être de l'époque où le roi de la fourrure, M. Mc Tavish, résida dans cet immeuble !

Mais pourquoi s'insurger ? Les guides, les gravures et la photographie ont si bien vulgarisé "la plus vieille maison de Montréal" qu'il n'est plus possible de détruire la légende. Passons donc du contenu au contenu.

* * *

Fondé vers 1865, par Ludger Labelle, avocat, le club Saint-Jean-Baptiste avait un but politique qu'on ne démêle pas bien, à distance. Les deux adhérents septuagénaires qui nous ont fourni la plupart de ces notes (1) ne s'accordent pas sur ce point. L'un prétend que le club voulait orienter les Canadiens-français vers l'annexion ou l'indépendance, l'autre, qu'on ne cherchait qu'à empêcher de s'accomplir, la confédération canadienne, redoutée à l'égal des plus grands maux.

Ces deux opinions se trouvent justifiées par le pamphlet anonyme (attribué à l'hon. J. A. Mousseau) *Contre-Poison. La confédération, c'est le salut du Bas-Canada.*

Dans cette brochure, on voit que le club "lutta contre la confédération", qu'un des principaux membres avait "levé le drapeau de l'indépendance" et s'était fait "le plus ardent avocat de l'annexion."

* * *

Composé de jeunes gens ayant appartenu aux deux partis politiques, le club se montra très actif dès sa naissance. Il prit part aux luttes municipales, fit élire l'épicier J. O. Mercier contre le tribun J. A. Chapleau, le fougueux Méderic Lanctôt contre le brave commerçant, Alexis Dubord et, enfin, aida Ludger Labelle qui avait déjà été élu conseiller.

De plus, le club chercha, à l'instar de l'Institut Canadien, à se répandre dans la province et l'on connaît par une brochure reproduisant la correspondance échangée entre l'abbé Laroque et le député Dufresne qu'il existait une succursale de la société à Saint-Jean.

* * *

Quels étaient les membres de ce club ?

1 Nous puisons aussi quelques détails dans une notice parue dans LA PRESSE puis reproduite dans la Gazette du 4 novembre 1899.

D'après le pamphlet déjà cité, "les rédacteurs du *Pays*, de l'*Union Nationale* (1) et de l'*Ordre* trônaient dans les assemblées", trois membres du parlement... les députés de Bagot, Maurice Laframboise, de Richelieu, Jean-François Perrault et d'Iberville, Alexandre Dufresne, en faisaient aussi partie.

Parmi les autres, les anciens nomment : Ludger Labelle, le fondateur, Edmond Augers, fabricant de chaussures, trésorier, O. Archambault, avocat, J. et C. Patenaude, Elzéar Labelle, avocat et poète, frère de Ludger, A. David, H. F. Rainville, Guillaume Lamothe, chef de police, Moore, photographe, M. Nœgelé officier de police, Jean de Beaufort, détective, Médard Mercier, huissier, etc., etc.

* * *

Lors d'une admission, le candidat était rencontré sur le champ de Mars ; on lui bandait les yeux et on le menait à la salle du club par une voie détournée. (2) Rendu à la porte de la salle, le futur frère demandait à être introduit. Quelques objections lui étaient faites, pour la forme puis, s'il persistait, on le faisait entrer et on lui enlevait le bandeau.

La scène qui s'offrait alors aux regards du profane n'avait rien de banal.

Autour de lui, se trouvaient les initiés recouverts de cagoules sombres qui ne laissaient apercevoir que les yeux.

Au fond de la pièce, sur une estrade, planait le président ou le *Maître*. Devant ce dernier était une table tendue de noir, chargée à chaque bout d'une tête de mort ; derrière le *maître* s'étalait un grand drapeau noir sur lequel on avait peint en blanc, une tête de mort au-dessus de deux tibias disposés en sautoir.

Aussitôt, le maître de cérémonie, ou porte-poignard, s'avancait vers le récipiendaire et, en lui appuyant l'arme sur la poitrine, lui faisait prononcer "à haute et intelligible voix" un engagement d'honneur terrible dont M. Mousseau a dû voir le texte, car il en cite des bribes, dans sa brochure, pp. 65-66.

1 M. Mousseau exagère. Les rédacteurs de l'UNION NATIONALE, d'après l'honorable L. O. David, MES CONTEMPORAINS, p. 47, furent Méderic Lanetôt, Ludger Labelle, H. F. Rainville, "plus tard juge" F. X. Perreault, J. M. Loranger, Chs de Lorimier, Audet. Longpré et Letendre, or les trois premiers seulement, dit-on, ont été membres du club.

2 Ce détail, que nous tenons d'un ancien officier du club, est cependant nié par un des membres qui dit que cela n'a jamais été fait, à sa connaissance.

Après cette lugubre cérémonie, les assistants enlevaient leurs ca-
goules et souhaitaient la bienvenue à leur nouveau compagnon qui, la
plupart du temps, reconnaissait presque tous ses amis et connaissances.

Les mots de passe étaient alors dévoilés au "frère" ainsi que "la
poignée de main."

L'un des premiers était comme suit : "Quelles nouvelles dans le
pays ?" ou "as-tu vu Marianne ?"

À cela, on répondait : "Marianne s'en vient."

Quant à la poignée de main, elle se donnait en tenant l'annulaire
replié.

* * *

Suivant des membres vivants le club exista une couple d'années ;
d'après M. Mousseau son existence n'aurait été que de quelques mois.
Ce serait Sir Georges-Etienne Cartier qui avait eu à subir les assauts du
club qui en décida la suppression.

Le juge Coursol et le greffier de la paix M. Schiller, après s'être
procuré une liste des membres de cette société, ordonnèrent sa disso-
lution et ils réussirent sans grande difficulté.

* * *

Pour terminer, détachons de la sympathique étude biographique
que l'hon L. O. David dans *Mes contemporains*, (p 171, etc.) a consac-
ré à Ludger Labelle, les notes suivantes, relatives au club Saint-Jean-
Baptiste :

" Ludger Labelle fut le principal fondateur du club... qui fit beau-
coup de bruit avec peu de chose et finit par être considéré comme une
société secrète.

" Les membres s'engageaient, sur l'honneur, à ne pas dévoiler les
secrets des délibérations

" Le secret était facile à garder, car les membres du club passaient
leur temps à jouer au billard, aux dominos et un peu aux cartes ;
ajoutons que s'ils n'avaient pas de mauvaise intention, ils ne faisaient
rien de bon.....

" Ce club... servit de refuge, pendant un mois, à l'un des jeunes
gens qui, après avoir volé une banque à Saint-Albans, avaient fran-
chi la frontière et avaient été arrêtés et emprisonnés à Montréal.....

" Ces jeunes gens n'eurent pas de peine à trouver des refuges au
milieu d'une population qui était pleine de sympathie pour eux.

“ Le club Saint-Jean-Baptiste ne fut donc pas, sous ce rapport, plus coupable que le reste de la population. Mais ses principaux membres voulurent pousser les choses plus loin, lorsqu’ils discutèrent le projet de délivrer les *raiders* avant leur acquittement.

“ Le complot était pas mal avancé, lorsque l’un des conspirateurs reçut une lettre l’avertissant ainsi que ses compagnons, qu’on les ferait arrêter si on les croyait sérieux....”

* * *

Qui sait ? Ce fut peut-être cette conspiration qui permit aux autorités de s’ingérer dans la société et d’en provoquer le débandement.

E. Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Feu M. F.-M. Derome, avocat, a publié en 1866 ou 1867 une étude sur le “moulin banal” de Kamouraska et vers le même temps un travail sur la descente des Anglais à Kamouraska en 1759. Où trouverais-je ces deux études ?

J. L.

---Quel est ce monument Price élevé dans la ville de Chicoutimi ?

CHILO.

---Est-il dit dans l’acte de mariage de Pierre Fournier de Belleval, à Québec, le 30 juillet 1673, qu’il était officier au régiment de Carignan ?

CH.

---Depuis quand la crémation est-elle introduite au Canada et aux États-Unis et dans quel pays d’Europe a-t-on construit les premiers fours crématoires ?

X. Y. Z.

---Après le procès intenté au nom de Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre contre Pierre LeMoyné d’Iberville en 1688 et dont on trouve le détail dans le 3e volume des *Jugements et délib. du Cons. Souverain*, que devinrent la malheureuse demoiselle de Belestre et son enfant ?

ROMANCIER.

---Dans les éphémérides de l’*Almanach de Québec* pour 1846, on lit, à la date du 30 janvier : “Nicolas Denis, gouverneur du Canada, 1654”. Comment expliquer cette étonnante assertion ?

SIRE E.

---D’où vient l’expression “aller aux loges” ?

CUR.

Les commissions des gouverneurs de la Nouvelle-France

Où trouve-t-on les commissions des gouverneurs de la Nouvelle-France ?

Nous avons eu, sous le régime français, dix-huit gouverneurs. Nous ne comptons pas dans ce nombre les personnages qui ont administré la Nouvelle-France par intérim, si ce n'est M. de la Galissonnière qui vint ici avec une commission spéciale et que tous les historiens ont considéré comme gouverneur. Ces administrateurs sont : Marc Antoine Bras-de-Fer de Châteaufort, 1635-1636 ; Charles de Lauzon-Charny, 1656-1657 ; Louis d'Ailleboust de Coulonge, 1657-1658 ; Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, 1725-1726 ; Charles LeMoyne, deuxième baron de Longueuil, 1752.

Les gouverneurs de la Nouvelle-France furent donc :

SAMUEL DE CHAMPLAIN.—Sa première commission de "commandant en la Nouvelle-France" lui fut donnée le 15 octobre 1612 par Charles de Bourbon, comte de Soissons, lieutenant-général au pays de la Nouvelle-France. Champlain a publié cette commission dans ses *Voyages* (édition de 1632, p. 231). Elle a été reproduite dans les *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 11. Le 15 février 1625, Champlain recevait une autre commission de "commandant en la Nouvelle-France" de Henry de Lévy, duc de Ventadour, vice-roi et lieutenant-général au pays de la Nouvelle-France. Cette deuxième commission est également publiée dans ses *Voyages* (2e partie, p. 81). Elle est reproduite aussi dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 13.

CHARLES-JACQUES HUAULT DE MONTMAGNY. La première commission de Montmagny est datée du 15 janvier 1636. Il dû recevoir une deuxième commission en 1639, et une troisième en 1642. La quatrième commission de M. de Montmagny est du 6 juin 1645. Cette dernière est publiée dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 15. Les trois premières commissions de M. de Montmagny, croyons-nous, n'ont jamais été publiées. Nous ignorons si elles existent encore. Un fait qui n'a guère été remarqué : M. de Montmagny fut nommé gou-

verneur de la Nouvelle-France le 15 janvier 1636. Champlain était mort le 25 décembre 1635. On n'avait pu apprendre encore en France la mort de Champlain lors de la nomination de Montmagny. Le roi rappelait donc le fondateur de la Nouvelle-France.

LOUIS D'AILLEBOUST DE COULONGE.—C'est le 2 mars 1648 que Louis XIV signa la commission de M. d'Ailleboust comme gouverneur de la Nouvelle-France. L'original de cette commission est conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec. M. Ernest Gagnon a reproduit le texte de la commission de M. d'Ailleboust dans ses *Feuilles volantes et Pages d'histoire*, p. 213. Il est dit dans cette commission : " Etant nécessaire pour le bien de notre service, de pourvoir d'un gouverneur notre lieutenant-général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, au lieu et place du sieur chevalier de Montmagny, dont le temps qui ne doit être que de trois ans, ordonné par nos Règlements pour le dit pays, est expiré.."

JEAN DE LAUZON.—Commission en date du 17 janvier 1651. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 16. "... pour trois ans seulement qui commenceront du jour que le dit sieur de Lauzon arrivera à Québec." M. de Lauzon arriva à Québec le 13 octobre 1651. Comme il ne laissa la Nouvelle-France que dans l'été de 1656, il garda donc le gouvernement de la colonie pendant près de cinq ans, soit plus de vingt mois que ne le lui permettait sa commission.

PIERRE DE VOYER, VICOMTE D'ARGENSON.—Commission en date du 26 janvier 1657. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 20. " Etant nécessaire pour le bien de notre service, dit sa commission, de pourvoir d'un gouverneur notre lieutenant-général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, au lieu et place du sieur de Lauzon, dont le temps qui ne doit être que trois ans, ordonné par règlements pour le dit pays, est expiré....."

PIERRE DUBOIS, BARON D'AVAUGOUR.—Le *Journal des Jésuites* nous apprend que M. d'Avaugour arriva à Québec le 31 août 1661. Il faut croire que sa commission ne fut pas insinuée au registre du premier Conseil de Québec comme celles de ses prédécesseurs puisqu'elle n'est pas publiée dans les *Edits et Ordonnances*. On n'en possède pas de copies non plus aux Archives publiques d'Ottawa. Il semble même que les Archives de la Marine, à Paris, n'ont pas conservé la commission de M. d'Avaugour. Aucun catalogue ou inventaire ne la

mentionne.

AUGUSTIN DE SAFFRAY DE MESY--Commission en date du 1er mai 1663. Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, registre A, folio 2. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 21. Il est dit dans la commission de M. de Mézy que le temps de trois ans, porté par la commission de M. d'Avaugour, ne devrait expirer qu'en 1664, mais que le Roi " désire le rappeler présentement en France."

DANIEL REMY DE COURCELLES.-Commission en date du 23 mars 1665. Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, registre A, folio 12. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 31. Il est dit dans sa commission : " Ayant résolu de retirer le sieur de Mézy de l'emploi de gouverneur et notre lieutenant-général de Canada et d'établir en sa place, une personne en la suffisance et fidélité de laquelle nous nous puissions reposer de la conduite de nos peuples du dit pays....." M. de Mézy décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 mai 1664, avant d'apprendre qu'il était rappelé.

LOUIS DE BUADÉ, COMTE DE FRONTENAC.--Première commission en date du 7 avril 1672. Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, registre A, folio 42. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 40. Il est dit dans cette commission : " Ayant résolu de retirer le sieur de Courcelles de l'emploi de gouverneur et notre lieutenant-général de Canada....." Seconde commission en date du 15 mai 1682. Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, registre B, folio 82. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 52. Cette commission débute ainsi : " Ayant résolu de rappeler auprès de nous le sieur marquis de Denonville, gouverneur et notre lieutenant-général en Canada nous avons cru que nous ne pouvions faire choix d'une personne qui fût plus digne de remplir une charge de cette importance que notre cher et bien-aimé le comte de Frontenac..... "

ANTOINE-JOSEPH LEFEBVRE DE LA BARRE.--Commission en date du 1er mai 1682. Insinuations du Conseil Supérieur, registre A, folio 91. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 44. Débute ainsi : "Ayant résolu de retirer le sieur comte de Frontenac de l'emploi de gouverneur et notre lieutenant-général de Canada."

JACQUES-RENÉ DE BRISAY, MARQUIS DE DENONVILLE. Commission en date du 1er janvier 1685. Insinuations du Conseil Su-

périeur, registre B, folio 41. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III p. 48. Commence par la formule accoutumée: "Ayant résolu de retirer le sieur de la Barre du gouvernement de notre pays de la Nouvelle-France....."

LOUIS-HECTOR DE CALLIERES.---Commission en date du 20 avril 1699. Insinuations du Conseil Supérieur, registre B, folio 125. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol III, p. 54. "La charge de gouverneur et notre lieutenant-général en Canada, Acadie, Isle de Terre-neuve et autres pays de la Nouvelle-France en l'Amérique Septentrionale, étant à présent vacante par la mort du sieur comte de Frontenac...."

PHILIPPE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL.---Commission en date du 1er août 1703. Insinuations du Conseil Supérieur, registre B, folio 162. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 58. Débute comme suit: "La charge de gouverneur et notre lieutenant-général au pays de la Nouvelle-France, étant à présent vacante par le décès du sieur de Callières....."

CHARLES, MARQUIS DE BEAUHARNOIS.---Commission en date du 11 janvier 1726. Insinuations du Conseil Supérieur, registre F, folio 57. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 67. "La charge de gouverneur et notre lieutenant-général au dit pays de la Nouvelle-France étant à présent vacante par le décès du sieur marquis de Vaudreuil....."

ROLAND-MICHEL BARRIN, COMTE DE LA GALISONNIERE. ---Commission en date du 10 juin 1747. Il est nommé "commandant-général de la Nouvelle-France" pendant l'absence de M. de la Jonquière. La commission de M. de la Galissonnière est au registre I, folio 43, des Insinuations du Conseil Supérieur de Québec. Elle a été reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 73.

JACQUES-PIERRE DE TAFFANEL, MARQUIS DE LA JONQUIÈRE. --- Commission en date du 15 mars 1746. Insinuations du Conseil Supérieur, registre I, folio 66. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 71. "Ayant résolu de rappeler auprès de nous le sieur marquis de Beauharnois, gouverneur et notre lieutenant-général en Canada....." On sait que le 10 mai 1747 le marquis de la Jonquière s'était embarqué à Rochefort sur le vaisseau *le Sérieux* pour

venir prendre son gouvernement. La France et l'Angleterre étaient alors en guerre. A la hauteur du cap Finistère, le 14 mai 1747, une flotte anglaise de dix-sept vaisseaux de guerre attaqua l'escadre française composée de six vaisseaux, sous le commandement de la Jonquière. *Le Sérieux* dû se rendre, et le gouverneur de la Nouvelle-France fut amené prisonnier en Angleterre. C'est en vertu de sa commission du 15 mars 1746 que M. de la Jonquière vint relever M. de la Galissonnière en 1749.

ANGE, MARQUIS DUQUESNE-MENNEVILLE—Commission en date du 1er mars 1752. Insinuations du Conseil Supérieur, registre I, folio 83. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 77. Débute ainsi : " Ayant jugé à propos de rappeler auprès de nous le sieur marquis de la Jonquière....." Comme M. de Mézy, le marquis de la Jonquière mourut sans savoir qu'il était rappelé. Il décéda à Québec le 17 mars 1752.

PIERRE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL-CAVAGNAL. Commission en date du 1er janvier 1755. Insinuations du Conseil Supérieur de Québec, registre K, folio 8. Reproduite dans *Edits et Ordonnances*, vol. III, p. 79. Il est dit dans la commission du marquis de Vaudreuil : " Etant nécessaire de pourvoir au gouvernement-général de la Nouvelle-France à la place du sieur marquis Duquesne auquel nous avons accordé la permission de revenir en France pour reprendre son service dans la marine....." P. G. R.

L'assassinat du Père Buteux

— : 000 : —

"Le 10e jour de may, lisons-nous dans le *Journal des Jésuites*, de 1652, le P. Jacques Buteux, en compagnie d'un Français nommé Fontarabie et d'un huron nommé Thomas Tsondoutamen, fut tué par une bande de 14 Iroquois. Les deux français demeurèrent morts sur la place ; le huron fut emmené prisonnier ; ce fut dans les Trois-Rivières au troisième portage."

Dans la *Nouvelle-France* février 1915, nous trouvons un bel article de M. Ernest Gagnon sur le Père Buteux et le drame du Saint-Maurice.

Les fondateurs de Montreal

Combien de personnes accompagnaient M. de Maisonneuve lorsque celui-ci vint fonder Montréal, en 1642 ?

Dans les *Servantes de Dieu au Canada* par C. de Laroche-Héron, on trouve, à la page 35, la note suivante qui est du distingué archéologue, Jacques Viger :

“Le nombre des premiers colons de Ville-Marie a été diversement rapporté dans les mémoires contemporains. Ainsi le P. Vimont présent au débarquement et qui accompagna le premier convoi à Montréal...dit 40 hommes. Le P. Le Clerq dit également 40 hommes. Si ces deux Pères ne parlent pas de femmes (et il y en avait assurément) M. de Belmont venant après ces Pères, dit : l'embarquement de 1641 fut de 45 hommes”, mais il y inclut peut-être les femmes sans le préciser. M. Dollier de Casson et l'abbé de la Tour s'accordent tous deux à dire que M. de Maisonneuve amena 25 hommes sur son vaisseau ; et Mlle Mance 12 hommes sur le sien. C'est donc 37 hommes et en y ajoutant M. de Maisonneuve et Mlle Mance, etc... nous aurons 43 ou 44 colons. Il est certain que de plus il vint d'autres femmes qui avaient voulu suivre leurs maris (*deux* au moins), et sans doute autant ou plus d'enfants. Mais M. Dollier ajoute que M. de Maisonneuve perdit dans la traversée 3 ou 4 de ses hommes. Nous avons donc lieu de croire que l'embarquement de 1641 fut bien de 45 hommes, mais que le débarquement de 1642 fut de 45 personnes, ce qui concilie, à peu près, les apparentes contradictions.”

L'abbé Faillon qui écrit cinq ans plus tard et qui doit être mieux renseigné dit dans son *Histoire de la Colonie*, vol. I, 418 : “La recrue était partie sur trois navires ; dans l'un se trouvaient M. de Maisonneuve avec environ 25 hommes... dans l'autre Mlle Mance et 12 hommes... le reste, au nombre de 10 hommes... ainsi que 3 femmes...”

Cela forme un total de 50 hommes et femmes et il n'est pas question des enfants.

Dans notre étude sur les premiers colons de Montréal de 1642 à 1667 (*Mem. de la Soc. Roy.* 1913), nous fixons le nombre des premiers colons, à 48, y compris M. de Maisonneuve, Mlle Mance et les enfants, plus 4 femmes (déduction faite des 4 personnes mortes durant

la traversée).

A ce nombre, il faudrait ajouter le P. Vimont, le P. Poncet, le gouverneur de Mortmagny, M. de Puiseaux, Mme de la Peltrie et sa demoiselle de compagnie, Charlotte Barré, ce qui formerait un total de 58 personnes au moins (car il y en avait certainement d'autres) qui assistèrent à la fondation de Villemarie, il y a eu 273 ans cette année.

E. Z. MASSICOTTE

Lettre du Roi au Conseil Supérieur de Québec

A nos amez et féaux, les gens tenans notre Conseil Supérieur de Québec.

Nos amez et féaux ayant pris la résolution de gouverner par nous-mêmes notre royaume nous nous sommes proposé en même temps de suivre l'exemple du feu Roy notre bysayeul le plus exactement qu'il nous sera possible et nous avons jugé à propos en conséquence de supprimer le titre de principal ministre de nostre estat. Nous avons bien voulu vous en donner avis pour que vous vous conformiez à cette disposition en ce qui vous concerne si ny faites faulte car tel est nostre plaisir. Donné à Versailles le quatorze Juin 1726. Signé Louis et plus bas Phelypeaux. (1)

(1) Cette lettre que nous trouvons dans les Insinuations du Conseil Supérieur était accompagnée de la lettre suivante de M. de Maurepas, ministre et secrétaire d'état de la marine, datée du 14 juin 1726 :
"Messieurs, Je vous envoie la lettre que le Roy vous écrit pour vous donner avis de la résolution qu'il a pris de gouverner son Royaume par lui-même à l'exemple de feu Roy et de la suppression que Sa Majesté a fait du titre de principal miniscre de l'État. Je ne doute point que vous ne vous conformiez aux intentions de sa Majesté et il ne me reste qu'à vous assurer que Je suis, Messieurs, votre très humble et très affectionné serviteur,

(Signé)

MAUREPAS.

LES BRUNSWICKERS AU CANADA

En 1776, l'Angleterre faisait avec le landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Brunswick-Luneburg et le prince de Hesse-Cassel, comte régnant de Hanau, un arrangement par lequel ces derniers s'engageaient à lui fournir un contingent de troupes allemandes qui devaient venir en Amérique pour aider à écraser la révolte des colonies américaines.

Le contingent de Brunswick destiné pour l'Amérique était composé des troupes suivantes : 1 un régiment de dragons à pied, sous le commandement du lieutenant-colonel Baum ; 2 le régiment d'infanterie du prince Frédéric, sous le commandement du lieutenant-colonel Praetorius ; 3 le régiment d'infanterie de Rhet, sous le commandement du lieutenant-colonel Van EhrenKrook ; 4 le régiment d'infanterie de Riedesel, sous le commandement du lieutenant-colonel Van Specht ; 5 un bataillon de grenadiers, sous le commandement du lieutenant-colonel Breymann ; 6 Un bataillon de fusilliers (yâgers), sous le commandement du lieutenant-colonel Barner.

Les troupes allemandes se rendirent par mer à Portsmouth d'où elles s'embarquèrent, le 4 avril 1776, sur une trentaine de transports, pour se rendre en Amérique.

Le major-général baron Frederick-Adolph Von Riedesel avait reçu le commandement de tout le contingent qui comprenait 4,300 hommes.

Les vaisseaux qui portaient les troupes allemandes arrivèrent devant Québec le 1er juin 1776 et les jours suivants.

Les Brunswickers ou troupes auxiliaires allemandes, comme on les appelait indifféremment, restèrent en Amérique jusqu'à l'été de 1783.

On sait qu'elles subirent le même sort que les troupes anglaises de Burgoyne et qu'elles dûrent se rendre à Saratoga le 16 octobre 1777.

Un bon nombre des officiers et soldats allemands qui vinrent en Amérique avec Riedesel en 1776 s'établirent aux Etats-Unis ou au Canada. William-L. Stone prétend que des 4,300 officiers et soldats de Riedesel 2,800 seulement retournèrent en Allemagne. La plupart des Canadiens d'origine allemande de la province de Québec descendent des soldats de Riedesel.

Sur les Brunswickers ou troupes auxiliaires allemandes on peut consulter :

Memoirs and letters and journals of major General Riedesel, during his residence in America, translated from the original german of Max Von Eelking, by William-L. Stone. Albany—1868. 2 volumes.

Letters and Memoirs relating to the war of American Independence, and the capture of the german troops at Saratoga, by Madam de Riedesel. Translated from the original german. New-York—1827.

Journal of the Voyage of the Brunswick Auxiliaries from Wolfenbuttel to Quebec, by F. V. Melsheimer, chaplain to the duke of Brunswick's Dragoon Regiment. Québec—1891.

Journal du voyage des troupes auxiliaires de Brunswick et de Wolfenbuttel à Québec, par F. V. Melsheiw. Traduit de l'allemand. Minden—1776.

The Brunswickers in Canada, dans *The Canadian and Numismatic Journal*, avril 1892.

Journal d'un voyage de Stade à Québec, en Amérique, par un officier. Traduit de l'allemand. Francfort—1776.

Lettres confidentielles de quelques officiers allemands dans le Canada en 1777 et 1778. Gottingen—1779.

Dans les *Rapports sur les Archives du Canada*, plus particulièrement dans les volumes consacrés à la Collection Haldimand, on trouvera les sommaires des lettres ou communications échangées entre le baron de Riedesel, ses principaux officiers et les gouverneurs Carleton et Haldimand et les officiels du Canada de l'époque.

P. G. R.

Le droit, la médecine et le notariat dans la province de Québec

§

Les trois principales professions de la province de Québec sont le droit, le notariat et la médecine.

Le notariat a eu son historien dans la personne de feu M. J.-Edmond Roy. Il a publié une *Histoire du notariat au Canada* en six volumes.

On peut consulter sur l'histoire du barreau dans la province de Québec les ouvrages suivants : *Histoire du droit canadien*, par B.-A.-T. Testard de Montigny ; *Histoire du droit canadien* (en deux volumes), par Edmond Lareau ; *L'ancien barreau du Canada*, par J.-Edmond Roy.

Aucun ouvrage spécial n'a été publié encore sur l'histoire de la médecine au Canada et plus particulièrement dans la province de Québec. Feu M. le docteur Michael-A. Ahearn, de Québec, avait cependant commencé la publication de notes importantes sur nos anciens médecins dans la *Revue Médicale de Québec*. On pourra consulter les volumes de 1911 et 1912 de cette revue.

JACQUES VIGER ET SA FAMILLE

Nous n'avons pas la prétention d'écrire une biographie de Jacques Viger, car il en existe une, excellente, par l'abbé Camille Roy, dans le *Bulletin du Parler Français*, vol. VIII, p. 42 ; nous ne voulons qu'aligner la cueillette de menues notes, les unes inédites les autres peu connues, que nous possédons sur celui que l'on considère comme le plus ancien des archéologues et des chercheurs canadiens-français.

* * *

Ses parents, Jacques Viger et Amaranthe Prévost, semblent avoir ardemment désiré un fils appelé Jacques, puisque notre archéologue est le troisième enfant issu de leur union à qui l'on donna ce prénom.

Le premier né en 1775, le second en 1776 moururent en bas âge. Celui qui devait dépasser ses quatorze lustres fut baptisé le 7 mai 1787 et il eut pour parrain, le notaire Joseph Papineau, père du tribun, et pour marraine, Marianne Cherrier.

* * *

Jacques Viger n'avait que 21 ans lorsqu'il épousa à Notre-Dame de Montréal, le 17 novembre 1808, Marie-Marguerite, fille du chevalier de la Corne de Chapt de Saint-Luc, "colonel dans le département des sauvages" et de Marie-Marguerite de Boucherville.

Mademoiselle de la Corne était née en 1775, elle avait donc douze ans de plus que M. Viger. Le 8 mars 1794, elle avait épousé, en premières noces, au Christ Church de Montréal, le lieutenant John Lennox, du 60^e régiment, fils de Lord Alexander Lennox. Madame Lennox accompagna son mari en Angleterre puis aux Antilles où il mourut, en 1802, ayant le grade de major.

Sa veuve restait avec cinq enfants, deux garçons et trois filles. Un des garçons ne vécut que quelques mois et l'autre, John Manners Kew Lennox, né à la Barbade en 1802, était avocat lorsqu'il décéda à Sainte-Marguerite de Blairfindie, le 22 février 1832. Trois jours après il était inhumé dans l'église Notre-Dame de Montréal.

Quant aux demoiselles Lennox nous n'avons que ce détail : le 8 octobre 1833, par trois actes différents dressés par le notaire Joseph Papineau, parrain de Jacques, ce dernier ainsi que sa femme transpor-

tent aux demoiselles Catherine-Elisabeth, Marie-Anne-Marguerite et Charlotte, toutes trois majeures, une somme de deux cents livres, cours de l'époque, à chacune, à être payée par Jules Quesnel.

.

Dans son acte de mariage, Jacques Viger prend le titre de "Seigneur du fief Saint-Jean" et sont présents à la cérémonie : Charles Déséry, major de milice, Charles Larrivé, capitaine de milice et Charles Prévost notaire, les deux derniers sont cousins de l'époux.

.

En 1813, au décès de Louis Charland qui était inspecteur des chemins de Montréal, M. Jacques Viger obtint cette position.

.

M. Barthe, dans ses *Souvenirs d'un demi siècle* raconte qu'il visitait souvent notre archéologue et il est tout miel pour Madame Viger qui faisait "royalement les honneurs de sa maison", mais il est presque tout fiel pour l'époux.

Selon lui, M. Viger était "très sarcastique", il visait à l'originalité, "le spirituel et élégant inspiré de la Sabredache ne se gênait pas de donner des coups de canifs dans les flancs de l'histoire", "Bibaud jeune l'avait souvent pris en défaut", "son patriotisme ne fut pas toujours de bon aloi", etc.

Evidemment, M. Viger ne fut pas prophète pour M. Barthe.

.

Bien que l'on dise partout que M. Viger est mort à Montréal on ne rencontre pas son acte de sépulture dans les registres de Notre-Dame de Montréal, car c'est à Notre-Dame de Grâce, alors paroisse en pleine campagne, qu'il fut inhumé, le 15 décembre 1858 "âgé de 71 ans, 7 mois et 5 jours" ainsi qu'il est écrit, avec une exactitude qui a sans doute charmé les mânes du vieil archéologue.

Dans cet acte on donne au décédé les titres de commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire et de lieutenant colonel de milice.

Signent : Charles-Séraphin Rodier, avocat, maire de Montréal, Charles Wilson, ex-maire, membre du Conseil législatif, plus tard sénateur, E. A. Quesnel, P. J. O. Chauveau, surintendant de l'instruction publique, A. de Salaberry, J. A. Beaudry, W. E. Logan, géologue fameux, F. Martin S. J., U. Boudreau, R. Bellemare, homme de lettres, Abbé H. A. Verreau, savant archéologue, L. Piché et l'abbé J. B. Saint-Germain.

E. Z. MASSICOTTE

Ouvrages publiés par feu Jean-Chrysostome Langelier

Revision of the Canadian Tariff. Montréal : Gazette printing House, corner St.-François-Xavier and Craig streets. 1872. 12 pp. in-8.

Annuaire du commerce et de l'industrie de Québec pour 1873. Contenant l'histoire et la statistique des établissements manufacturiers et du commerce de Québec, un essai sur la Vallée de l'Outaouais, le commerce du Canada et beaucoup d'autres renseignements. Québec : publié par L. H. Huot, éditeur-proprétaire du "Canadien"—MDCCLXXIII. 138 pp. in-12. (Anonyme)

La nécessité et la possibilité d'un chemin de Québec au Lac St.-Jean. Québec : Imprimé par L.-H. Huot, propriétaire du "Canadien", 2, rue Buade, vis-à-vis le bureau de poste.—1873. 30 pp. in-8.

Etude sur les Territoires du Nord-Ouest du Canada. Montréal, Eusèbe Sénécal, imprimeur, etc.—1873. IV-69 pp in-8. (1)

The Quebec and Lower St-Lawrence Tourist's Guide. Quebec, printed by A. Côté & Co.—1875. 177 pp. in-32. (Anonyme)

Biographie de Frs. Vézina, caissier de la Banque Nationale. Québec, Typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1876. 76 pp. in-8. (Anonyme).

Manuel de tenue de livres à l'usage des écoles primaires. Québec, typographie de C. Darveau—1877. 83 pp. in-8.

Chemin de Lévis et Kenebec, réfutation de la brochure de M. C. A. Scott Québec—1877. 67 pp. in-8.

Cours d'arithmétique à l'usage des écoles primaires. Québec, J.-A. Langlais, libraire-éditeur, 177, rue St. Joseph, St-Roch-- 1878. 232 pp. in-12.

Le Nord ou Esquisse sur la partie de la province de Québec située au nord du fleuve Saint-Laurent, entre l'Outaouais et le Labrador. I.-P. Déry, libraire-éditeur, 40, rue Saint-Pierre. Québec—1882. 140 pp. in-8.

Esquisse sur la Gaspésie. Lévis, Mercier & Cie, propriétaires du "Quotidien"—1884. 105 pp. in-8.

Esquisse sur la Gaspésie. Deuxième édition. Québec, typographie de C. Darveau—1884. 176 pp. in-8.

1 Cette étude fut publiée dans la REVUE CANADIENNE de 1873 [pp. 665, 737 et 830] et mise en brochure la même année quoique la couverture porte la date 1874.

A Sketch on Gaspesia. Québec : Joseph Dussault—1884. 104 pp. in-8.

Notes on Gaspesia, 2e édition, printed by authority—1885. 179 pp. in-8.

Elections de 1886. Situation politique et administrative de la province de Québec. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1886. 417 pp. in-18. (Anonyme).

Esquisse sur la Gaspésie. Troisième édition. Publiée sous les auspices du département de l'agriculture. Ottawa—1886. 82 pp. in-8.

Esquisse générale du Nord-Ouest du Canada ou Etendue, bois et forêts, richesses minérales et climatologie des quatre districts d'Assiniboia, Saskatchewan, Alberta et Athabaska. Publié sous les auspices du département de l'agriculture. Trois-Rivières—1886. 91 pp. in-12. (Anonyme).

Elections de 1887. Aux électeurs du Canada. Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne—1887. 72 pp. in-16. (Anonyme).

Le bassin méridional de la Baie d'Hudson. Québec, Joseph Dussault, éditeur—1887. 104 pp. in-8.

Manuel de tenue des livres à l'usage des écoles primaires. Approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique. Québec, N. S. Hardy, libraire-éditeur—1887. 80 pp. in-8.

La contrée du Lac Saint-Jean. Publié par autorité du Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation. Québec—1888. 42 pp. in-8. (Anonyme).

Description des cantons arpentés et des territoires explorés de la province de Québec. Extrait des rapports officiels d'arpentages qui se trouvent au département des terres ainsi que de ceux de la commission géologique du Canada et autres sources officielles. Publié par ordre de la Législature. Québec, imprimé par Charles-François Langlois, imprimeur de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine—1889. LXXII—955 pp. in-8. (Anonyme).

Traité d'agriculture à l'usage des écoles et des praticiens. Québec, typographie de J. Dussault, 1, Port Dauphin—1890. 316 pp. in-8.

Elections provinciales, 1890. Le gouvernement Mercier. Trois années de progrès, de réhabilitation et de revendication. Québec, imprimée par Belleau & Cie—1890. 354 pp. in-16. (Anonyme).

Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de

Québec de 1763 au 31 décembre 1890. Imprimé par ordre de la Législature. Québec, Charles-François Langlois, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté la Reine—1891. 1921 pp. in-8. (Anonyme).

Guide pratique de l'ensilage à l'usage des praticiens. Québec, J. Dussault, imprimeur—1891. 89 pp. in-8.

Elections provinciales de 1892. Politique provinciale pendant 17 ans, 1874-1891. Québec : imprimerie Belleau & Cie—1892. 179 pp. in-8. (Anonyme).

Chemin de fer de Québec au lac Huron. Esquisse de l'entreprise. Québec—1900. . . . pp. in-8.

Richesse forestière de la province de Québec. 1905. 58 pp. in-8.

Les arbres de commerce de la province de Québec. Publié par le Département des Terres et Forêts de la province de Québec. Québec, typ. Dussault & Proulx—1906. 108 pp. in-8.

P. G. R.

Ouvrages publiés par M. Philéas Gagnon (1)

Essai de bibliographie canadienne. Inventaire d'une bibliothèque comprenant imprimés, manuscrits, estampes, etc., relatifs à l'histoire du Canada et des pays adjacents avec des notes bibliographiques. Québec, imprimé pour l'auteur---1895.

Le premier roman canadien de sujet par un auteur canadien et imprimé au Canada. Ottawa---1900.

Québec il y a cent ans. Québec---1909

Essai de bibliographie canadienne. Tome II. Inventaire d'une bibliothèque comprenant imprimés, manuscrits, estampes, etc., relatifs à l'histoire du Canada et des pays adjacents ajoutés à la Collection Gagnon, depuis 1895 à 1909 inclusivement, d'après les notes bibliographiques et le catalogue de l'auteur. Préface de l'échevin Victor Morin, L.L.D., conservateur honoraire de la bibliothèque du Château de Ramezay. Publié par la cité de Montréal, sous la direction de Frédéric Villeneuve, bibliothécaire en chef. Montréal--1913. (2)

(1) Décédé à Québec le 25 mars 1915.

(2) Le nom de M. Gagnon apparaît à la première ligne du titre de ce second volume, mais on explique plus loin la part qu'il prit à sa compilation.

BIOGRAPHIES CANADIENNES

MATHURIN-FRANÇOIS DE LINO.—Le premier Martin de Lino qui passa dans la Nouvelle-France fut Mathurin-François Martin, sieur de Lino. Il était fils de Claude Martin et d'Antoinette Chalmette, de Saint-Nizier, évêché de Lyon.

M. Martin de Lino vint s'établir dans la Nouvelle-France en 1682, s'il faut en croire un Mémoire qu'il adressait au ministre de Pontchartrain le 25 octobre 1710.

“ Le plus grand mal, Monseigneur, disait-il dans ce Mémoire, que j'ai pu connaître depuis 28 années que je suis dans le pays ”

M. Martin de Lino possédait très bien l'anglais. Cette connaissance d'une langue si utile et si répandue de nos jours devait cependant lui causer un tort considérable, comme nous le verrons un peu plus loin.

Nous lisons dans *Les Ursulines de Québec* (vol. I, p. 460) :

“ Mgr de St. Vallier ayant été faire une visite épiscopale dans une mission sauvage, y vit une pauvre petite captive nommée Abigaïl, qu'un missionnaire avait baptisée sous le nom de Marie-Catherine. Cette enfant, très jeune encore, n'avait pas eu le temps d'oublier sa langue maternelle, qui était l'anglais; quoique très affectonnée aux sauvages, elle ne pouvait encore parler leur langue. Monseigneur ayant racheté Abigaïl, l'amena au pensionnat à son retour à sa ville épiscopale. La petite eut tant de chagrin de ne plus voir ses amis sauvages, qu'elle en tomba sérieusement malade, le changement d'air et de nourriture ayant aussi, sans doute, contribué à son indisposition. Monseigneur qui était très inquiet de l'état de sa petite fille adoptive, voulut à tout prix lui procurer la consolation d'entendre parler sa propre langue; à cette époque 1689-90, l'on n'avait jamais encore entendu un mot d'anglais au monastère. Nos Bonnes Mères, désolées du chagrin de cette enfant de cinq ans qui ne cessait de répéter en pleurant : “ I want my papa, I want my mamma, ” prièrent Monseigneur de vouloir bien venir lui-même la consoler. Le charitable prélat amena alors avec lui le seul citoyen qui parlât facilement l'anglais, M. de Linot, marchand de Québec. Notre récit raconte ainsi ces soins touchants donnés à la petite captive par ceux qui l'avaient adoptée au nom de Dieu.

“ La petite anglaise Abigaïl, autrement Marie-Catherine, étant tombée grièvement malade, Monseigneur invita M. de Linot, qui parle bien l'anglais, à entrer au Monastère pour l'exhorter et la consoler, et aussi afin de mieux connaître son mal. Le prélat lui fit la grâce de la visiter aussi lui-même, accompagné de M. de Linot et de M. Roussel, médecin du Monastère, auquel il la recommanda très-particulièrement ”.

“ La petite étrangère prenant M. de Linot pour un ancien ami, se laissa enfin consoler, se rétablit, et finit par faire une bonne élève par-

lant très bien notre langue. Plus tard, l'aimable enfant fut adoptée par une famille française, qui eut pour elle tous les égards possibles et la traita comme si elle eut été une enfant de la maison."

M. Martin de Lino étant le seul citoyen de Québec qui parlait convenablement l'anglais avait souvent l'occasion de servir d'interprète. Le gouverneur et l'intendant étaient heureux de se servir de lui lorsque l'occasion se présentait, et il était devenu ce qu'on pourrait appeler un interprète officiel, sans cependant retirer aucun salaire.

En 1691, M. de Villebon reçut l'ordre de s'emparer de Port-Royal au pouvoir des Anglais. Il fut assez heureux de chasser les Anglais de l'Acadie et de capturer un de leurs vaisseaux dans les eaux de la Baie Française. Plusieurs Anglais de Boston qui se trouvaient à bord furent faits prisonniers. M. Nelson, riche marchand, le colonel King et M. Alding furent envoyés à Québec.

Nelson, qui était un homme habile, fut traité par M. de Frontenac avec une bienveillance imprudente. Il fut reçu plusieurs fois à sa table. Lui-même donna des diners auxquels il convia les personnages importants de Québec. Le gouverneur, l'intendant et l'évêque furent ses hôtes. Nelson, profitant de la liberté qu'on lui laissait, recueillit des renseignements sur les fortifications de Québec, ses moyens de défenses, etc., etc. Il envoya le fruit de ses observations aux autorités de la Nouvelle-Angleterre par des soldats qu'il avait corrompus.

Lorsqu'on se rendit compte du travail fait par Nelson il fut emprisonné et, dans l'automne de 1692, il fut envoyé en France.

Pendant son séjour à Québec Nelson avait été en rapports continus avec M. Martin de Lino. Comme nous l'avons dit, celui-ci était le seul citoyen de Québec qui parlait convenablement l'anglais. Nelson, tout naturellement, recherchait la société d'un homme avec qui il pouvait converser dans sa propre langue.

M. Martin de Lino fut arrêté en même temps que Nelson et envoyé en France par le même vaisseau. On le soupçonnait d'avoir aidé Nelson dans son espionnage. Peut-être, comme le fait remarquer M. Henri Lorin, en cette affaire où les premiers officiers de la Nouvelle-France n'étaient pas sans reproches, n'était-on point fâché de trouver un responsable obscur pour dissimuler leur négligence.

En arrivant en France, M. Martin de Lino fut jeté à la Bastille où il passa quelques mois. M. de la Reynie, lieutenant de police, fit une enquête qui se termina par son acquittement. "M. Martin de Lino parle bien l'anglais, disait M. de La Reynie, dans son rapport daté de février 1693, il a eu commerce avec Nelson et avec d'autres personnages anglais et c'est apparemment ce qui l'a fait soupçonner." (1)

Le 4 novembre 1693, l'intendant Champigny écrivait au ministre : "A l'égard du Sr de Lino nous avons été très surpris de sa détention à la bastille, ne nous paraissant rien dans son accusation que de

1 Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 12, c. 11.

très calomnieux et de très méchant, nous ayant toujours donné des marques de sa fidélité et d'un attachement particulier pour le service du Roi, particulièrement dans toutes les occasions où il a été nécessaire d'interpréter l'anglais, ce qu'il a fait avec tant de désintéressement que je suis obligé, Mgr, de vous supplier d'y avoir égard et au tort qu'il a souffert par sa prison." (1)

En 1696, M. Martin de Lino passa en France dans l'intérêt des anciens intéressés de la Compagnie du Nord. Cette Compagnie avait fait un traité de société avec Le Moyne d'Iberville au sujet de ses entreprises à la baie d'Hudson. Elle lui fournissait les fonds et avait une part dans les prises qu'il faisait. Le 26 mai 1696, le Conseil d'Etat rendait un arrêt qui ruinait pour ainsi dire la Compagnie du Nord. C'est à ce sujet que M. de Lino fut envoyé en France.

Le 26 octobre 1696, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

" Ils (les intéressés en la Cie du Nord) s'étaient disposés dès cette année et avaient pris toutes les mesures nécessaires pour aller prendre possession du susdit fort de Bourbon l'année prochaine conformément à l'arrêt de Sa Majesté rendu en 1694, par lequel il était ordonné au sieur d'Iberville de leur remettre en 1697 le dit fort et l'armement nécessaire pour sa défense, mais la crainte qu'ils ont eu d'entrer en discussion avec le sieur d'Iberville sur l'arrêt qu'il a obtenu sous de faux exposés cette année, qui lui en accorde la jouissance jusqu'en 1699, les oblige de différer leur armement jusqu'à ce temps auquel ils sont prêts d'en aller prendre possession et si le dit sieur de Lino passe en France pour vous supplier, Monseigneur, de leur faire conserver l'intérêt qu'ils ont avec le sieur d'Iberville jusqu'en la dite année 1699, d'autant qu'il s'est servi pour la réussite de son entreprise, et se sert actuellement de leurs deniers, et nous espérons que vous connaîtrez comme nous qu'il y a besoin de justice.

" Il vous représentera aussi l'importance qu'il y a que ce commerce et les équipements se fassent en Canada, comme il s'y est toujours fait par le passé et nous pouvons vous assurer que cela a produit un grand bien dans le pays en faisant subsister un nombre considérable de familles.

" Nous joignons à cette dépêche un mémoire semblable à celui que les intéressés ont chargé le dit sieur de Lino, qu'il aura l'honneur de vous présenter. Nous le connaissons pour un homme sage et de probité qui a même rendu des services à la colonie dans les occasions où nous l'avons employé." (2)

Le 19 octobre 1697, MM. de Frontenac et de Champigny écrivaient au ministre :

" Il est constant que le Sr de Lino a rendu d'assez bons services

1 Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 12, c. 11.

2 Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 15, c. 11.

dans l'interprétation de l'anglais en toutes les occasions qui se sont présentées depuis plusieurs années, en sorte qu'il a bien mérité la gratification que vous lui avez accordée. Il était dans le vaisseau le *Belliqueux*, que nous croyons pris et mené à St-Jean en l'Isle de Terre-Neuve. S'il est passé en France, Mgr, et qu'il vous supplie de lui accorder encore la commission d'interprète anglais qu'il vous a demandée, cela lui donnera une satisfaction qui l'engagera à donner ses services sans aucune dépense pour le Roi, si vous ne le jugez pas à propos. (1)

Le 8 mai 1702, M. Martin de Lino était nommé conseiller au Conseil Souverain, en remplacement de M. Jean-Baptiste de Peiras, décédé.

Le 1er septembre 1719, M. Martin de Lino était promu premier conseiller au Conseil Souverain. Il remplaçait M. Claude de Bermen de la Martinière, décédé.

Le 19 février 1727, M. Martin de Lino était nommé garde des sceaux du Conseil Souverain, à la place de M. de Lotbinière qui avait embrassé l'état ecclésiastique.

Le 28 mars 1730, le roi, pour reconnaître le zèle et les services de M. Martin de Lino, particulièrement pendant la vacance de l'intendance, lui accordait une gratification extraordinaire de 600 livres. (2)

M. Martin de Lino décéda à Québec le 7 décembre 1731. Il était âgé de 74 ans.

De son mariage avec Catherine Nolan il avait eu une nombreuse famille. Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol I, p. 416) nous donne les prénoms de ses dix-sept enfants tous nés et baptisés à Québec. De ses onze fils nous n'en connaissons qu'un qui ait joué un certain rôle : Jean-François. Les autres ou moururent jeunes ou restèrent dans l'obscurité.

P. G. R.

JEAN-FRANÇOIS MARTIN DE LINO — Jean-François Martin de Lino, fils de Mathurin-François Martin de Lino et de Catherine Nolan, naquit à Québec le 13 avril 1686.

Le 27 avril 1716, M. Martin de Lino était nommé procureur du Roi en la prévôté de Québec, à la place du sieur Couillard de Lespinay, promu.

L'année suivante, le 20 novembre 1717, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, donnait à M. Martin de Lino une commission pour remplir l'office de procureur du Roi de l'Amirauté de Québec.

Cette commission fut confirmée par le Roi le 18 janvier 1718.

M. Martin de Lino décéda à Québec le 5 janvier 1721, dix ans avant son père. C'est ce qui a fait confondre la carrière de ces deux hommes par plusieurs de nos historiens.

1. Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 15, c. 11.

2. Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 55, série B., folio 518.

M. Martin de Lino avait épousé, le 3 novembre 1712, Angélique Chartier de Lotbinière, fille de René-Louis Chartier de Lotbinière et de Marie-Madeleine Lambert, et veuve de Nicolas-Marie Renaud d'Avène des Méloizes.

Il eut quatre enfants, mais un seul a joué un rôle dans notre pays : Ignace-François-Pierre.

P. G. R.

IGNACE-FRANÇOIS-PIERRE MARTIN DE LINO — Fils de Jean-François Martin de Lino et de Angélique Chartier de Lotbinière. Né à Québec le 7 mai 1718.

Le 27 septembre 1752, l'intendant Bigot proposait au ministre d'accorder au sieur Martin de Lino la place de grand-voyer qui avait été donnée au sieur Louis-Fleury de la Gorgendière, "reconnu incapable."

Le ministre se rendit à la demande de l'intendant Bigot et M. Martin de Lino fut nommé à cette charge importante quelques mois plus tard.

" Dans les dernières années de la domination française, remarque Ignotus, les fonctions du grand-voyer furent assez peu onéreuses : la guerre de Sept-Ans, les expéditions, les batailles, les levées en masse, l'invasion laissèrent peu de place aux paisibles travaux de la voierie."

M. Martin de Lino fut le dernier grand-voyer de la Nouvelle-France.

Après la capitulation de Montréal, M. Martin de Lino passa en France. En 1777, il résidait à Blois. (1)

On ignore où et quand mourut M. Martin de Lino.

Il avait épousé, en 1750, Mlle Renée Le Neuf de la Vallière. Il en eut quatre enfants.

L'une d'elles, probablement Angélique-Renée née à Québec le 27 août 1751, fit un mariage avantageux en France avec un Américain.

Nous lisons dans une lettre datée du 30 avril 1769 qu'écrivait madame de Repentigny, passée en France après la conquête, à son frère M. de Léry :

" Melle de Lino est à la veille d'épouser un Américain, riche de plus de cinquante mille écus, et qui compte sur une succession plus considérable encore. Nos Canadiennes sont très recherchées ici ; on les trouve aimables. Si elles étaient fortunées en proportion, elles auraient la préférence sur toutes les autres ; mais ici on fait attention à l'argent, et ce n'est pas sans raison."

Un mois plus tard, le 29 mai, le chevalier de Repentigny écrivant à son tour à son beau-frère, M. de Léry, lui apprend que le mariage a eu lieu :

" Ma femme est allée au mariage de Melle de Lino : c'était princier. Son père a fait les choses magnifiquement : le trousseau et la garde-robe de la mariée s'élevaient à mille cinq cents francs. Pas

1 L'abbé Daniel, NOTICE SUR LA FAMILLE GUY, p. 93.

moins de quatre-vingt personnes avaient été invitées à la noce. Pour moi, qui, moins que jamais, aime les fêtes brillantes, j'ai préféré rester ici, trouvant plus doux le plaisir de m'entretenir avec un vieil ami."

P.-G. R.

LES OUVRAGES CANADIENS RECENTS

Mgr Amédée Gosselin, *Le Rituel de Mgr de Saint-Valier*. Ottawa, Imprimé pour la Société Royale du Canada—1915.

Le *Rituel de Québec*, plus connu sous le titre de *Rituel de Mgr de Saint-Valier*, a été en usage dans le diocèse de Québec de 1703 à 1836. Mgr Gosselin, dans cette petite étude, fait connaître les incidents qui accompagnèrent la publication du *Rituel*.

Il y eut deux éditions du *Rituel de Québec*. Toutes deux portent la date de 1703 mais Mgr Gosselin prouve que la seconde édition fut imprimée plus tard.

Mgr Gosselin nous donne les raisons de la disparition si rapide de la première édition du *Rituel de Québec*.

Étude curieuse remplie de renseignements inédits.

J.-L. Morison, *Modern British Policy*. The Jackson Press, Kingston—1915.

R. P. Hugolin, *Les Franciscains et la croisade antialcoolique dans la province de Québec (Canada)*. Aperçu sommaire de leurs travaux préparé pour le chapitre général de l'ordre des Frères Mineurs tenu à Rome au mois de mai 1915. Montréal—1915.

Dans la province de Québec, l'initiative de la croisade antialcoolique est venue de l'Église. C'est elle qui la mène encore avec un succès étonnant. Les Pères Franciscains ont été les soldats les plus actifs de cette campagne. Mgr Bruchési leur en rend un témoignage non équivoque.

"Voilà dix ans, écrit-il, que j'ai commencé une croisade de tempérance. Ce sont les Pères Franciscains qui reçurent particulièrement la mission de la prêcher. Ils s'acquittèrent de cette mission avec zèle et prudence, et à la prédication ils ont joint la publication d'une revue qui, répandue dans toutes nos paroisses, a fait un bien considérable. Les résultats de notre campagne ont dépassé nos espérances. Le clergé et les ligues antialcooliques ont contribué à les obtenir, mais les Franciscains y ont leur large part. J'aime à leur en témoigner ma reconnaissance."

R. P. Hugolin, *Pour les treize Mardis ou Dimanches en l'honneur de Saint-Antoine de Padoue*. Montréal—1915.

Annuaire du Canada, 1913. Publié par ordre de l'hon. Geo. E. Foster, K. C. M. G., M. P., ministre du Commerce. Ottawa, I. de L. Taché, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi—1915.

Lettres de noblesse de Robert Giffard, seigneur de Beauport

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE A TOUS P'NS ET A VENIR SALUT SCAVOIR faisons Que nous estant bien informé des louables vertus Et merites de N're tres cher et bien aimé Robert Giffart seigneur de Beauport habitant de la NOUVELLE FRANCE DICTE CANADA de libre condition et nay en legitime mariage Et des bons et agreables seruices qu'il nous a faitz Et pour lesperance que nous avons que se voyant honoré du degré d'honneur et tiltre de noblesse aud' pays de la nouvelle France Il en suiura les actions des personnes nobles Et que luy et les siens nous rendront les seruices que ceux de cette qualité nous doibuent. Pour ces causes et attendu qu'il a jusques a p'nt vescu comme il faict encore noblemen et vertueusement Auons en inclinant a la supplication et requeste qui nous a esté faite en sa faveur par aucuns de noz speciaux seruiteurs Led' suppliant ses enffans et postérité soit masles ou femelles nays et a naistre en loyal mariage Et chacun d'iceux annobly et annoblissons de n're grace speciale plaine puissance et auctorite royale par ces p'ntes signées de n're main Voulons qu'en tous leurs actes en jugemens et dhors ils soient tenus pour Nobles aud' pays de la nouvelle France. Et puissent atteindre et recepuoir tous honneurs prerogatives et preeminences qu'ont accoustumé de recepuoir & dont jouissent et vsent gens nobles et extraidtz de noble lignée et comme telz puissent acquerir tenir & posséder aud' pays de la nouvelle france tous fiefs terres possessions & heritage noble de quelle quallité qu'ils soient quilz ont desja acquis et pourront cy apres acquerir et qui leur sont ja eschez et pourront cy apres eschoir competer appartenir aud' pays de la nouvelle france Et en jouir et vser ordonner et disposer tout ainsy que sils estoien extraitz de race entienemen noble d'iceux partager noblement, Sans qu'a p'nt ou pour laduenir ils soient ou puissent estre contrains a vuider leurs mains desd' fiefz possessions et heritages nobles ou partie d'iceux, SIDONNONS EN MANDEMENT au Gouverneur et n're Lieutenant general en la nouvelle france, lieutenans & chacun d'eux comme il appartiendra que de n're p'nt grace' annoblissement permission et octroy et de tout le contenu cydessus Ils facent souffren et laissent led' Giffart & toute sa postérité nai et a naistre en loyal mariage Jouir et vser plainement, paisiblement et perpetuellement Ces

sant et faisant cesser tous troubles et empeschemen au contraire, CAR
TEL est n're plaisir Nonobstant quelzconques ordonnances Edicts
Statuts Mandemens ou deffenses a ce contraire a quoy pour ce regard
Et sans y préjudicier en au'e chose desroge et desrogeons par cesd.
p'ntes et affin que ce soit chose ferme et stable a tousjours Nous y
auons faict mettre' apposer n're scel Sauf en au'e chose n're droit et
lau truy en toutes Donne a paris au mois de Mars Lan de grace MIL
six cens cinquante huict & de n're regne le quinziesme.

LOUIS

Sur le reply.

sera la presente insinuee partout ou besoing sera Mandons etc ce
ier Sept 1658.

P. Devoyer Dargenson

Nous Greffier de la Jurisdiction souueraine de Canada certifions a
tous qu'il appartiendra en vertu de l'ordonnance cy-dessus nous auons
insinué en nostre Greffe les presentes lettres et huictiesme Septembre
mil six cent cinquante huict.

Gillet.

Par le Roy

Phelypeau.

Visa

Seguier

Pour seruir aux lettres dannoblissement de Robert Giffart dans la
province de Canada

A l'endos.

Leu publié L'audience tenant par nous Louis Theandre Chartier
escuyer sieur de Lctbinière Lieutenant general Ciuil et criminel en la
Seneschaussée de la nouvelle france Jurisdiction de Québec & a enregis-
tré au registre des Insinuations du Greffe de la d Jurisdiction Suiant
notre ordonnance requerant Robert Giffart escuyer seigneur de Beauport
qui nous en a requis acte a luy octroyé pour seruir ce que de raison
le vendredy sixiesme jour de Juin Mil six Cent cinquante neuf.

L. T. CHARTIER

PEUVRET

Greffier.

(1) Les lettres de noblesse de Robert Giffard ont été publiées pour la première fois dans le
Rapport sur les travaux de la division des Archives pour l'année 1912, p. 297.